

Ces dernières années, les robots sont devenus des outils très largement plébiscités dans le domaine de la santé, en particulier en tant qu'aide à l'activité chirurgicale.

L'utilisation croissante de ces technologies innovantes suscite, outre des questions éthiques, de nombreuses interrogations sur le plan juridique. Certaines ont trait au droit public (conditions de mise sur le marché de ces dispositifs médicaux innovants, responsabilité des établissements publics en cas de défaillance, financement des politiques de recherche et développement) ; d'autres au droit privé (responsabilité des fabricants de robots, contrats de vente, marquage CE). Sont aussi en jeu le droit européen (résolutions du parlement européen sur l'intelligence artificielle, cadre réglementaire de la Commission, RGPD, marquage CE...) et le droit comparé (législations nationales, notamment hors Europe, réglementations américaines et chinoises).

Les enjeux contemporains liés à l'utilisation du robot en santé soulèvent plus largement la question de la conciliation entre protection des patients et promotion de l'innovation en matière médicale et chirurgicale et de la place qu'y occupe(ra) le droit.

Autant de questions auxquelles le colloque tente de répondre en faisant débattre praticiens et théoriciens, juristes, ingénieurs biomédicaux, praticiens hospitaliers. La journée est organisée autour de tables rondes dont chacune comprend 1 enseignant-chercheur, 1 juriste praticien, 1 praticien hospitalier, 1 représentant du milieu de l'entreprise, 1 modérateur.